



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Annexe 3 : Description détaillée du projet Programmation 2014-2020

PROGRAMME OPERATIONNEL INTERREGIONAL DU MASSIF DES ALPES

Cette annexe est à renseigner dans le cadre du dossier de demande de FEDER présenté par le porteur de projet.

Période d'exécution : du 01/02/2018 au 31/12/2020

Objectifs visés, résultats attendus :

L'aménagement du Col des Guérins vise à développer des activités adaptées à un public familial afin d'augmenter la fréquentation de ce site par celui-ci. Il est également visé une valorisation du patrimoine naturel de ce site remarquable classé Natura 2000.

En matière d'image, il s'agit de faire perdurer et améliorer la notoriété du site auprès de la communauté des grimpeurs et des familles à travers une offre ouverte où chaque génération et niveau de pratique peuvent trouver des activités adaptées.

En matière d'usage, l'ouverture de l'offre et la qualité des équipements auront une influence sur la fréquentation. En créant un lieu où on ne vient pas seulement pour faire un tour mais pour y passer une journée et plus en s'appuyant sur l'hébergement local ; un point d'entrée majeur dans le massif de Céüse.

Ce peut être aussi un lieu d'ouverture à la différence avec les résidents du foyer de vie.

Zone de rayonnement et publics attendus

Aujourd'hui le site se partage entre balades familiales, point de passage randonneurs, vététistes, cavaliers et grimpeurs. Des mondes qui se côtoient, se respectent mais qui ont peu de liens entre eux.

A chaque monde sa zone d'origine. Les familles viennent du village et du bassin gapençais ; les randonneurs et autres utilisateurs de chemins se partagent entre locaux, voisins du Gapençais et quelques grands randonneurs hors Gapençais. Les grimpeurs viennent du monde entier.

- **Les activités existantes et leur insertion dans le projet**

La commune est riche de plusieurs associations s'impliquant principalement dans l'animation de la vie du village et du site des Guérins. L'association du Patrimoine, Le Foyer d'animations, les 2 Ceüses, les 4 sans cou, la Chorale, etc..., participent à une quinzaine de manifestations tout au long de l'année.

Trois sites sont privilégiés : le terrain de sports à l'entrée Nord-Est, la place du village et le col des Guérins.

Ces associations ont l'habitude de travailler ensemble en croisant leur bénévolat et en organisant des activités communes. Leurs manifestations, principalement de portée locale, ont aussi réussi à fidéliser un public dans l'ensemble du bassin Gapençais.

Les animations existantes seront maintenues mais, adossées à des équipements mieux structurés, elles pourront développer leurs offres (projection et conférences à la maison du col, ateliers d'initiation à l'alpinisme pendant le festival du Printemps en cultures, expositions sur la vie d'autrefois et sur son interaction avec le paysage, la faune et la flore)..... La présence de locaux disponibles et la réactivité des associations permettent d'imaginer de nouveaux thèmes, de nouvelles animations. La maison du col s'adossera en particulier à l'association des 2 Ceüse qui maintiendra une activité sur le site tout au long de l'année.

- **Evolution de la fréquentation**

La requalification des sites d'entrée de village et du col des Guérins va ouvrir vers un autre public, permettant ainsi l'inscription de ces nouvelles installations dans une perspective de loisirs familiaux et thématiques plus structurée et proposer en particulier :

- à des grimpeurs confirmés ou randonneurs à la journée une zone d'accueil familiale où époux(se) et enfants pourront s'initier à des activités ludiques et éducatives ;
- de sensibiliser tous les publics à la faune et la flore locale si particulière,
- à des adultes ou des seniors de profiter des circuits aménagés selon plusieurs degrés de difficultés ;
- un lieu de rendez-vous, une halte dans un circuit, la possibilité d'un pique-nique avec une offre d'activités large pour tout un chacun mais aussi un lieu de sensibilisation à la nature et à son respect y compris dans la pratique sportive.

Description détaillée (contenu et montant prévisionnel si besoin, par phase et par action) :

L'élaboration du projet et la concertation :

L'aménagement du col des Guérins s'inscrit dans une démarche plus vaste d'étude de valorisation et d'embellissement du village-centre de la commune de Sigoyer et du col des Guérins.

Cette réflexion a été initiée par un travail d'investigation et de détermination des enjeux et objectifs mené avec le concours du CAUE des Haute-Alpes. La démarche a été conduite dans un souci de concertation avec l'ensemble de la population de la Commune. Des ateliers préparatoires ont permis de dégager les attentes et les objectifs. En fin de mission la rédaction d'un cahier des charges a servi de base à une consultation de maîtrise d'œuvre pour une mission de programmiste.

La mission a été confiée au bureau d'études Cyclades qui, toujours en poursuivant la concertation, a finalisé les projets tant sur le village centre que pour l'espace du col des Guérins.

Des réunions de travail ont rendu compte de chaque étape de l'avancée de l'étude. Pour les deux secteurs diverses propositions ont été évaluées de concert et des choix de principe ont été validés.

L'ensemble des habitants (affichage et distribution boîtes aux lettres) et, pour certains ateliers les représentants des associations impliquées dans la vie et les manifestations animant ces sites ont été conviés à participer à ce travail.

Territoire de réalisation du projet :

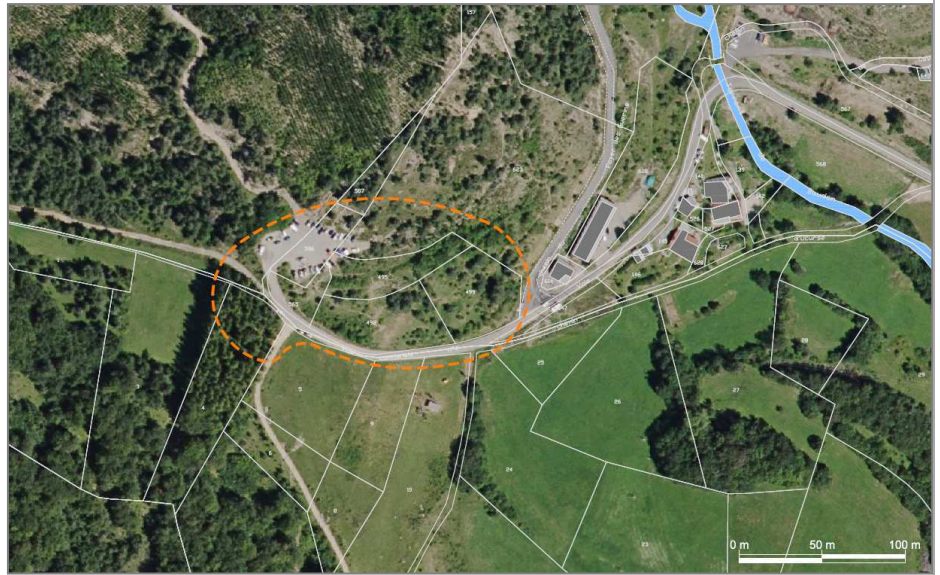
Le projet a été appréhendé à plusieurs niveaux :

- Le col des Guérins, en tant que point central, pivot du projet, bénéficiant des aménagements les plus importants, et de la construction d'une « maison du col des Guérins »,
- Les itinéraires devant bénéficier d'aménagements plus ou moins légers (de la création d'un sentier pédestre à la mise en place de jalonnements, signalétique, équipements pédagogiques et ludiques, sentier d'interprétation),
- Enfin, dans l'objectif de garantir la cohérence du projet de développement de l'activité escalade à destination du jeune public à l'échelle du territoire communal, des blocs d'escalades devront être installés non seulement au col des Guérins, mais aussi en entrée nord du chef-lieu.

Le Col des Guérins lieu d'accueil, d'informations et de loisirs :

D'une superficie d'environ 0,6 hectare, il s'agit du site qui bénéficiera des principaux aménagements décrits plus loin (loisirs, stationnement, « Maison du col des Guérins »...).

Situé à 1300 mètres NGF, le col des Guérins est desservi par la RD219 depuis le chef lieu de Sigoye , à 4 km. Le site se caractérise par une topographie marquée : environ 10m de dénivelé entre la route en point bas, et l'aire supérieure actuellement utilisée pour le stationnement.



Site d'implantation de l'équipement (vue aérienne)



Vue élargie du site

Le périmètre élargi : de la maison du Col à un territoire élargi :

La Maison du col sera le point central et le carrefour d'où partiront ou se croiseront divers circuits permettant de mailler le site et de démultiplier les activités et l'insertion des autres lieux et acteurs du périmètre.

Le site d'escalade de Céüze :

Le col des Guérins constituant le point de départ pour les accès à la célèbre falaise de Céüze, il est prévu l'amélioration des conditions de raccordement de l'accès au site d'escalade, par la sécurisation du sentier, réalisation d'emmarchements si nécessaires, etc.

Il s'agit donc d'aménagements ponctuels, à définir après diagnostic détaillé du site.

Les circuits balisés existants

Le col des Guérins est déjà un carrefour pour de nombreux circuits pédestres, VTT et équestres. L'objectif est de valoriser ce carrefour en proposant une halte ou un point de départ ou d'arrivée. Son caractère pédagogique et ludique favorisera sa consécration comme point de passage incontournable.

Les autres activités du site

A proximité immédiate du site à aménager le hameau de col offre des gîtes, des chambres d'hôtes, de la petite restauration, un camping proche (500m). La valorisation de l'aire du col permettra d'accroître la fréquentation et de dynamiser l'offre touristique sur place et sur le village (bar-hôtel, boulangerie, poste...).

Le foyer de vie

Cette Institution privée accueille 44 adultes handicapés mentaux et emploie 55 personnes. Située à 250m au nord du col des Guérins. Elle forme aujourd'hui une enclave en cul de sac.

L'objectif est la création d'un sentier pédestre entre le col des Guérins, le foyer de vie et les sentiers de randonnée pédestre en amont.

Vers Châteauneuf d'Oze

Commune voisine reliée au col des Guérins via la route forestière (en direction de l'ouest). L'objectif est ici de baliser le sentier et ses prolongements selon le niveau de difficulté, afin que les différents types de public puissent gérer leur parcours. En première partie du circuit l'installation d'un parcours pédagogique d'interprétation interactif est également envisagée.

Il s'agit donc de préciser les besoins puis d'implanter le mobilier adéquat.

La liaison entre l'entrée nord du village (côté Gap) et le col

Afin de renforcer le lien entre le village et le col des Guérins (distants de 4 km), l'objectif est d'informer et de baliser l'itinéraire pour les promeneurs/visiteurs, des entrées nord-est, côté Gap, et sud-ouest du village (côté Lardier) jusqu'au col des Guérins (ces entrées de village devant faire l'objet d'une mise en valeur par ailleurs).

Il s'agit donc d'implanter le mobilier adéquat : panneaux informatifs, sensibilisation aux activités offertes au col, jalonnement par un élément représentatif posté à intervalles réguliers pour guider les usagers.

La thématique escalade

L'escalade est le fil rouge qui guide l'ensemble de la démarche de requalification. Les Guérins c'est la montagne de Ceüze, c'est le spot de grimpe mondialement connu, mais insuffisamment mis en valeur. De l'entrée du village jusqu'au col il faut affirmer et valoriser ce patrimoine remarquable.

L'escalade sera évoquée dès l'entrée par un parcours ludique adressé principalement aux enfants mais qui sera ouvert à tous. Les panneaux d'information et la signalétique reprendront aussi ce thème et le balisage, par un élément visuel connoté escalade, accompagnera le promeneur du village jusqu'au col.

L'entrée du village de Sigoyer côté Gap propose aujourd'hui déjà un espace sport-loisirs qualitatif.

Dans le cadre de la valorisation de l'activité escalade sur le territoire communal, la commune souhaite positionner de nouveaux équipements (blocs d'escalade pour les enfants) venant enrichir l'offre de loisirs et permettant de développer un évènementiel autour de l'escalade.

Autour de cette thématique escalade seront développées d'autres activités toutes centrées sur les

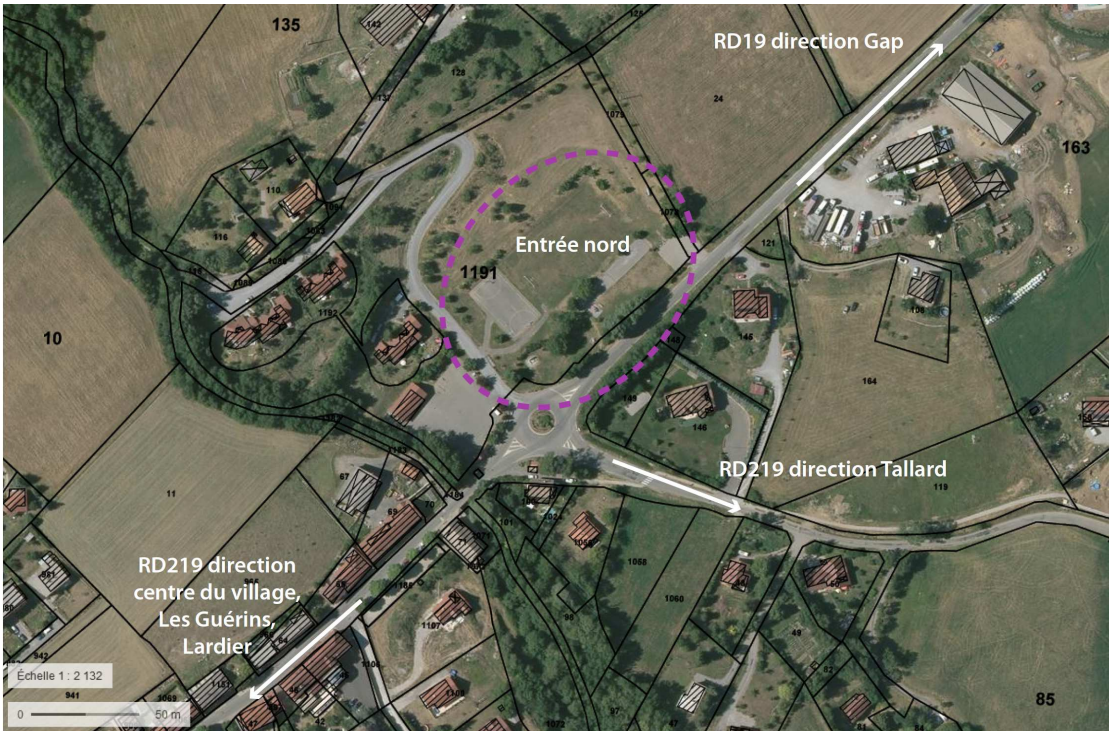


Figure 1 : Localisation de l'entrée nord destinée à accueillir des blocs d'initiation à l'escalade

pratiques en milieu naturel et en moyenne montagne dédiées aux familles, initiation VTT, slackline, micro tyrolienne, bivouac ; mais aussi randonnées botaniques ou faune locale ; conférences ou

spectacles ; pratiques sportives en salle (Yoga, tai-chi...) Des aires de pique-nique aménagées favoriseront cet ancrage familial.

1. L'état des lieux

Plusieurs constats ont été établis lors des études préalables concernant les usages du site et les aménagements existants. Ils sont synthétisés ici :

❖ Les activités et usages actuels au col des Guérins :

- Une zone à fort enjeu touristique. Elle est le point de départ pour de nombreuses activités, notamment pour les accès à la célèbre falaise de Céüze ;
- Malgré la multitude d'activités, un positionnement clairement lié à la pratique sportive de l'escalade et à la falaise de Céüze ;
- Une assez faible notoriété en dehors du gapençais et du milieu de l'escalade ;
- Une fréquentation assez régulière grâce à la diversification des activités qui atteint son apogée en été : activités de neige en hiver, escalade, VTT, promenade et randonnée aux

intersaisons et en été ;

- Concernant l'activité neige, le col des Guérins en saison hivernale, est une petite station animée par la commune proposant du ski alpin (1 remontée) et du ski nordique. Une association (Les 2 Céüse) met à disposition de ses adhérents du matériel ;
- Des problématiques d'hygiène et d'insalubrité des espaces publics causées par le bivouac sauvage et le stationnement parfois anarchique des véhicules et des camping-cars (une aire pour ces derniers a pourtant été créée mais elle n'est que très peu utilisée).
- Randonnées équestres, VTT, pédestres.
- Un manque d'équipements adaptés à une pratique plus familiale des activités proposées.

❖ **Les aménagements existants au col des Guérins :**

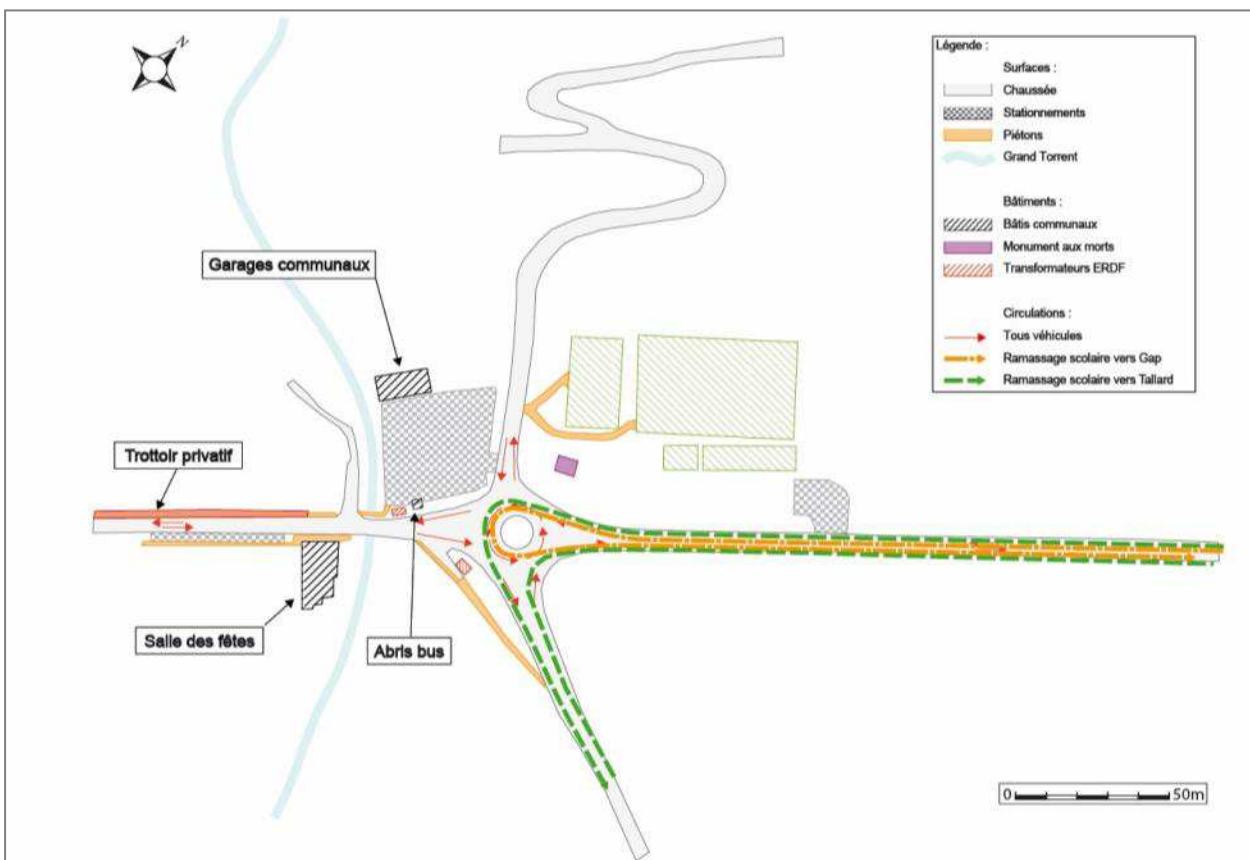
- Un espace public réduit à la chaussée ;
- Des espaces de circulation piétonne sur les accotements : pas de sécurisation ;
- Une absence totale de prise en compte des normes d'accessibilité universelle ;
- Un manque d'organisation spatiale du stationnement qui entraîne un envahissement anarchique de l'espace par les véhicules en tous genres y compris par des camping-cars ;
- Un secteur desservi par l'ensemble des réseaux, grâce à la présence d'habitations à proximité.



❖ **Usages et aménagements actuels de l'entrée nord du chef lieu :**

Si l'entrée de ville est essentiellement un lieu de passage depuis/vers Gap et Tallard et offre une grande place à l'automobile, elle accueille également un terrain de football, des jeux pour enfants et une zone de repos. L'aire de loisirs est utilisée par les scolaires, les enfants du village, mais aussi lors d'animations culturelles et festivités et par les touristes de passage.

L'entrée de ville possède un fort potentiel en termes d'organisation et d'image, dû à l'importance de l'espace disponible et à la base d'équipements en présence.



2. Les ambitions du projet

Les enjeux dégagés dans le cadre des études préalables ont permis de formuler les grands objectifs/ambitions du projet.

Le projet d'aménagement du col des Guérins porte plusieurs ambitions complémentaires :

- **La valorisation paysagère du site par un aménagement porteur d'identité : respect du grand cadre paysager sur les deux faces du col, Céüze et Céüzette :**

Dans la mesure du possible, les aménagements s'inscriront dans la topographie des lieux. Les mouvements de terre seront strictement limités et la végétation maintenue autant que possible. Exception faite des espaces bâtis et circulés, la règle est la non imperméabilisation des sols et

l'utilisation de matériaux naturels en accord avec le lieu et sa destination loisirs/montagne.

De manière générale, le mobilier mis en place (tables et bancs de pique-nique, jeux ...) privilégiera les matériaux naturels (bois et pierre).

Les mises en valeur des perceptions visuelles se feront par la suppression de l'aire de stationnement actuelle et l'implantation du stationnement et des constructions en contrebas. Au-delà de l'accès stationnement, une barrière sera prévue pour ne permettre qu'un accès exceptionnel au site (véhicules utilitaires ONF, pompiers, exploitants agricoles).

Des aménagements paysagers seront réalisés aux abords des aires de stationnements et de la maison du Col des Guérins par la plantation d'essences vernaculaires. Par ailleurs, la reconquête de la plateforme supérieure actuellement utilisée par du stationnement sauvage se fera par une végétalisation du site en y intégrant des aires de pique-niques et des équipements ludiques.

- **La refonte complète des espaces avec une attention portée à la sécurisation des modes doux et la prise en compte des problématiques d'accessibilité :**

Au-delà des aires de stationnement et de leur voie d'accès, le site sera entièrement dédié aux modes doux. Les cheminements nécessaires pour relier les différents espaces définis (pique-nique, jeux/initiations escalade, vélo...) seront créés avec l'objectif de s'inscrire dans la topographie.

Cette dernière, pourra également être mise à profit pour créer des cheminements réservés au vélo VTT/BMX invitant à l'apprentissage et à la pratique du vélo en milieu naturel, notamment entre les aires de loisirs supérieures et inférieures.

Les cheminements doux seront conçus en matériaux naturels. Les revêtements de sols seront perméables. Une liaison pédestre sera créée entre les niveaux de stationnement et la plateforme supérieure, sous forme d'emmanchements naturels.

- **La conservation d'un maximum de surfaces boisées sera privilégiée :**

Dans le plus grand respect du site, les bosquets et la forêt communale de Céüzette qui se trouve sur la face ouest du col seront conservés.

- **L'organisation des stationnements pour les véhicules légers comme pour les camping-cars (maîtrise du bivouac sauvage) :**

La circulation des véhicules motorisés (hors opération "espaces valléens") :

Le site est accessible aux véhicules via la RD219. La circulation des véhicules motorisés « visiteurs » sur le site même sera limitée à l'accès aux aires de stationnements.

Il est prévu de répartir le stationnement de part et d'autre de la future « Maison du col ». L'accès à ces deux espaces de stationnement sera mutualisé.

L'objectif est de n'autoriser le stationnement des camping-cars et véhicules assimilés que sur l'aire « ouest ». L'accès et le stationnement des camping-cars au parking voitures « Est » sera strictement interdit (par l'installation de mobilier type portique, ou par le tracé de la voie/giration).

Les voies circulables par les véhicules motorisés pourront être traitées en enrobé. Il s'agit des seuls espaces publics pouvant être imperméabilisés.

Les aires de stationnement (hors opération "espaces valléens") :

Une aire de stationnement sera réservée aux voitures/véhicules bas et inaccessible aux camping-cars et véhicules de grande hauteur (à l'Est). Elle offrira environ 50 places de stationnement matérialisées. L'autre aire sera accessible aux camping-cars et véhicules de grande hauteur, sans pour autant leur être entièrement dédiée (à l'ouest). La matérialisation des places de stationnement n'y est pas nécessaire (à l'exception des places réservées aux handicapés). Une place réservée aux handicapés au minimum sera prévue sur chaque aire, afin de permettre un accès aux 2 façades de la Maison du col et donc aux différents services proposés.

Les aires de stationnement seront revêtues de matériaux perméables et naturels.

- **Le développement de l'offre en loisirs à destination des familles :**

Différents espaces seront aménagés sur le site :

- Une aire de loisirs et de découverte pour les enfants, privilégiant les thématiques du vertige et de la verticalité, avec notamment la mise à disposition de mobilier d'initiation à l'escalade et à la via-ferrata en effet miroir avec la falaise. Les blocs d'escalade seront artificiels ou naturels afin de moduler la difficulté de pratique. Les blocs naturels seront issus des environs de la falaise (proposition faite par l'ONF). De plus, une slackline et une mini tyrolienne seront également installés.
- Une aire d'initiation au VTT ou BMX en partie haute du site ;
- Des sentiers de randonnée pour rendre accessible l'activité « marche » sous toutes ses formes (classique, chasse aux trésors, raquettes, marche nordique...) et tendre vers une offre « farniente » pour l'enfance, la famille et les séniors :
 - Un sentier rejoignant la commune de Châteauneuf d'Oze depuis le col des Guérins sera jalonné afin de permettre aux promeneurs de gérer leur distance et temps de parcours en fonction de leur profil (marcheurs expérimentés, enfants en bas âge...). Un balisage selon niveau de difficulté, dans l'esprit des pistes de ski sera proposé. Sur ce chemin est prévu l'installation d'un parcours pédagogique interactif qui facilitera la motivation des plus jeunes, sensibilisera les promeneurs et les incitera à la préservation de la faune et la flore emblématique du site.
 - Un sentier passant derrière le foyer de vie sera aménagé afin de permettre la liaison avec les sentiers déjà existants dans la forêt domaniale de Céüse. Celui-ci sera accessible aux personnes à mobilité réduite entre la maison du Col des Guérins et le foyer de vie.
 - Le sentier permettant de rejoindre les falaises de Céüse depuis le col des Guérins fera l'objet d'un diagnostic permettant de déterminer les besoins en confortement ou sécurisation du cheminement. Les aménagements ponctuels nécessaires seront réalisés (emmarchements).

- Des aires de pique-niques avec une sensibilisation à l'éco pique-nique et au tri des déchets.
- Mise en valeur de la fontaine : La fontaine existante située à l'orée du bois sera mise en valeur et permettra une sensibilisation à la gestion de l'eau, aux règles d'hydrographie et au bon usage des ressources naturelles.
- **La facilitation de l'accès par la mise en place d'une signalétique directionnelle et pédagogique sur et autour du col et par l'usage d'outils numériques :**

La RD 219 sera jalonnée sur 4 km, depuis le chef-lieu de Sigoyer jusqu'au col de Guérins, par la mise en place par exemple de mini blocs issus de la forêt domaniale de Céuze et positionnés tous les 250 mètres afin de rappeler le symbole identitaire du projet.

Par ailleurs, des panneaux d'information seront positionnés au col des Guérins, en entrée sud du chef-lieu (côté Lardier) et en entrée nord (côté Gap).

- **La création d'un bâtiment d'accueil structurant : la « Maison du Col des Guérins »,** répondant aux attentes des différents publics fréquentant le col (touristes, escaladeurs et locaux).

Il est prévu la création d'un bâtiment aux fonctions multiples, pour une surface de plancher d'environ 100 à 120m². Celui-ci sera situé entre les 2 aires de stationnement et sera implanté dans la mesure du possible en respectant la topographie naturelle du site ; une construction sur deux niveaux pourra être envisagée. Une attention particulière sera portée à l'accessibilité handicapé du bâtiment depuis les places de stationnement et en direction des divers ateliers dans la mesure des contraintes imposées par la topographie. Dans le bâtiment, toutes les zones d'activité devront être accessibles PMR.

Le vocabulaire architectural employé sera en rapport avec le site et le traitement des espaces extérieurs. L'usage du bois sera favorisé, éventuellement en panachage avec le béton.

Le bâtiment accueillera les locaux suivants :

- des sanitaires/douches, situés côté aire de stationnement ouverte aux camping-cars,
- un point d'accueil et d'information touristique, situé côté aire de stationnement « voitures »,
- une salle pluri-usages mise à disposition des partenaires et acteurs locaux : lieu d'expositions photos, peintures, valorisation du patrimoine et de l'histoire du site et du village, des modes de vie ancestraux et de leur impact sur le paysage, zone d'information et de sensibilisation aux milieux naturels existants et de leur biodiversité (en partenariat avec l'ONF, Natura 2000, la Ligue de Protection des Oiseaux), lieu de spectacles ponctuels ;
- un local de rangement pour le matériel d'exposition et le stockage des équipements mobiles extérieurs,
- une aire semi-couverte en extérieur, en libre accès, pour permettre une zone d'information abritée en dehors des heures d'ouverture de la maison. Elle permettra également de protéger

les accompagnants pendant des activités ski, luge ou raquettes en hiver et initiation escalade, slackline, VTT/BMX en été.

- un mur d'escalade soit en façade extérieure avec une vocation de libre accès tout au long de la période praticable soit en intérieur pour une initiation à l'année.

La Maison du col sera raccordée aux réseaux secs et humides présents au niveau de la RD219.

Schéma des aménagements.

- **Le renforcement de l'offre loisirs/escalade en entrée nord du chef-lieu :**

Le projet s'étend jusqu'au chef-lieu de Sigoyer, la commune ayant pour volonté la création d'une offre loisirs tournée vers l'initiation à l'escalade du jeune public dans le village.

Le jalonnement prévu dans le présent dossier entre le chef-lieu et le col des Guérins sera renforcé par la création de cette offre nouvelle à chaque extrémité de l'itinéraire.

L'objectif est ici de positionner un/des blocs d'escalade, emblématique de l'identité de Sigoyer mais aussi facteur de développement de nouvelles activités de loisirs.

Moyens prévus, modalités de mise en œuvre :

La Commune de Sigoyer assurera en interne la conduite d'opération du projet. Elle dispose de compétences internes en terme technique, administratif et financier (secrétariat de Mairie, les élus en charge de cette opération ont été contrôleur de gestion pour l'un et chargé d'opération de construction de logements pour l'autre). Par ailleurs, la Commune sera accompagnée par la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance (direction des marchés publics, direction du juridique, Chef de projet Espace Valléen, ...).

Elle fera appel, conformément à la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique, à une équipe de Maîtrise d'œuvre qui se verra confier une mission pour la conception, l'aide au choix des entreprises et au suivi du chantier.

D'autres prestataires externes pourront également se voir confier des missions spécifiques dans le cadre du chantier (bureaux de contrôle technique, coordonnateur Sécurité Protection de la Santé, ...)

Prestataires externes (type de prestataire, mode de sélection, ...) le cas échéant :

La Commune de Sigoyer a lancé une étude de programmation en 2016 pour la requalification de l'entrée du Chef-lieu de Sigoyer et l'aménagement du Col des Guérins. Dans ce cadre, elle a été accompagnée par le Bureau d'études CYCLADES.

Comme indiqué précédemment, la Commune fera appel à une équipe de Maîtrise d'œuvre et à tout autre prestataire externe permettant le bon déroulement de cette opération.

L'ensemble de ces intervenants se verront confier des marchés après des procédures conformes au décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Partenariat envisagé (en particulier dans le cas d'un montage multipartenarial) :

Cette opération ne répond pas à un montage multipartenarial. Toutefois, l'ambition affichée ne peut être portée par la commune seule. Le site des Guérins a été reconnu comme un des sites touristiques majeurs des Hautes-Alpes.

Pour être épaulée dans sa démarche la commune de Sigoyer a fait appel à la Communauté d'Agglomération de Gap-Tallard-Durance, au Département, à la Région dans le cadre du programme "espaces valléens" et à l'Europe au titre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes.

A côté de ces partenaires, des associations locales et des acteurs thématiques sont associés au projet : l'ONF (qui gère la forêt domaniale de Céüze et la forêt communale de Céüzette), Natura 2000, la Ligue de Protection des Oiseaux Ils nous aideront pour que les espaces pédagogiques et informatifs soient les plus accessibles et les plus pertinents avec le site.

Justification de la contribution du projet aux critères de sélection de l'appel à propositions :

- Contribution à l'accroissement de la fréquentation estivale : Les aménagements du Col des Guérins visent à permettre une fréquentation familiale à travers la découverte d'activités privilégiant les thématiques du vertige et de la verticalité. Ces activités nouvelles et répondant aux attentes de ce public permettront d'accroître la fréquentation estivale de ce site.
- Développement durable : Les modes de déplacements doux seront exclusifs sur le site, le cadre paysager des deux faces du Col (Céüze et Céüzette) sera respecté, la conservation des surfaces boisées sera privilégiée et des espaces d'information et de sensibilisation aux milieux naturels existants seront créés. Une attention particulière sera apportée à l'utilisation de matériaux biosourcés et de Bois des Alpes.

- Egalité des chances et non-discrimination, égalité entre les femmes et les hommes : les aménagements permettront à chaque individu, quelle que soit sa situation sociale et financière d'avoir un meilleur accès aux activités de pleine nature. Les équipements réalisés respecteront toutes les réglementations relatives à la prise en compte du handicap et permettront de ce fait de répondre aux attentes des usagers à mobilité réduite ou en situation de handicap qui fréquentent le site actuel. Les équipements de ce type s'adressent indifféremment à l'ensemble de la population sans discrimination de genre mais une surveillance tout particulière sera apportée aux documents de communication sur l'opération afin que soit respectée l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Caractère innovant du projet : La Commune de Sigoyer souhaite développer des activités ludiques et sportives et à travers celles-ci, développer une action pédagogique sur la prise en compte et le respect du cadre dans lequel elles s'exercent.
- Cohérence avec la stratégie de l'Espace Valléen : La stratégie de l'espace valléen Gap-Tallard-Durance repose sur 2 axes d'intervention et un axe transversal, à savoir :
 - Adapter et développer l'offre pour répondre aux besoins d'un public diversifié et en particulier familial,
 - Proposer une offre globale en mettant en réseau les activités actuelles et futures,
 - De manière transversale, de prendre en compte la qualité environnementale et la réduction de l'impact du développement des activités.

Dans le cas présent, l'action proposée vise l'ouverture de l'espace du Col des Guérins aux familles tout en préservant et en valorisant le patrimoine naturel existant et en étant soucieux de minimiser l'impact de l'équipement sur le milieu naturel.

- Impact structurant sur le développement touristique estival : L'ouverture aux familles et l'offre importante en activités doit permettre d'augmenter la fréquentation du site en nombre et en durée et favoriser une pérennisation et un accroissement des besoins en hébergement et valider la sécurité économique des hébergements déjà présents à proximité.
- Capacité financière du porteur de projet et qualité du système de traçabilité des dépenses : La Commune de Sigoyer dispose d'une trésorerie saine qui lui permettra malgré sa taille d'assurer sa part d'autofinancement sur le projet. La gestion comptable de la commune intègre une gestion dissociée de chacune de ses opérations d'investissement.



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Autres informations jugées nécessaires :